CONSEIL COMMUNAL
LE VAUD
conseil.communal@levaud.ch

Procès-verbal de la séance du Conseil communal de Le Vaud du jeudi 25 juin 2026 à 20h Salle Mont-Blanc

La séance est ouverte à 20h00 sous la présidence de Madame Ariane Gétaz.

Ordre du jour :

1. Appel.
2. Communications de la Présidente.
3. Communications de la Municipalité.
4. PV de la séance du 07 mai 2026.
5. Préavis municipal N°41/2026 : Demande de crédits complémentaires au budget de fonctionnement 2026. Rapport de la Commission des finances et vote.
6. Préavis municipal N° 42/2026 : Comptes communaux 2025. Rapport de la Commission des finances et vote.
7. Préavis municipal N° 43/2026 : Arrêté d'imposition pour l'année 2027. Rapport de la Commission des finances et vote.
8. Rapport de Gestion 2025 de la Municipalité. Rapport de la Commission de gestion et vote.
9. Divers et propositions individuelles.

1. Appel.

Présidence : Mme Ariane Gétaz

Présents : 26 membres sur 44

Excusé/es : Mmes et MM M. Arpin, L. Christinet, M. Christinet, J. Evershed, E. Félix, R. Gagneux, S. Givry-Lemercier, O. Hog, F. Jaques, D. La Gioia, A. Margonis, G. Strobino, Ch. Sudan, G.-A. Suter, Y.-A. Tschirren et M. Zarandia.

Absents : MM S. Bensaid et S. Bürer.

2. Communications de la Présidente.

A. Gétaz, Présidente, informe le Conseil que la Municipalité organise une « soirée civisme » le 16 septembre laquelle portera sur les mandats des élus législatifs et exécutifs.

Elle invite les Municipaux à donner leurs communications.

3. Communications de la Municipalité.

N. Beck, Municipal :

- La **sortie des aînés** au barrage d'Emosson s'est avérée un succès avec 82 participants, ce qui a battu les records de participation. Il remercie les accompagnateurs Sébastien Meylan et Annick Steimer.
- Pour répondre à la question que Ch. Clerc avait posé lors du dernier conseil, UCV et ADCV ont élaboré un plan de discussion par rapport aux exigences de lutte contre les incendies qui pèsent sur les communes ; à cause de ces exigences, plusieurs communes ont dû annuler des activités.

S. Meylan, Municipal :

- 2 **contrôles de vitesse** ont été effectués par la police sur la route de Bassins (17h15 – 19h40 / 318 contrôlés et 3 dénoncés) et route de Marchissy (17h15 – 19h40 / 315 contrôlés et 41 dénoncés).
- Le dossier de valorisation des **Chenevières** a été déposé au Canton.
- **PM 38/2026 :** L'enquête publique pour la rénovation du **chalet du Shérif** n'a pas rencontré de remarques, le permis a été délivré, le début des travaux est prévu pour la mi-août.
- **PM 40/2026 :** Le chantier pour la rénovation de la **crèche** suit un planning serré et a déjà démarré.

J. Oldacre, Municipal :

- **Région de Nyon**, par le biais du **Fonds régional d'aide au tourisme** (FRAT), accorde une aide de CHF 200'000.- au Parc animalier **La Garenne**, le montant sera réparti sur 4 ans. Le préavis a été accepté à l'unanimité le 17 juin. Cette aide a pour objectifs de :
  - Assurer la maintenance et les mises aux normes des infrastructures,
  - Développer de nouvelles animations et offres touristiques,
  - Améliorer l'accueil des visiteurs et
  - Renforcer la notoriété touristique du parc.
- La Commune de **Le Vaud** a contribué au départ avec le droit de superficie des terrains, soit le parc et le parking, et le raccordement à une source d'eau communale.

S. Pécoud, Syndic :

- Le forage pour les travaux pour **l'adduction d'eau** démarrera fin août après que les entreprises d'ingénierie et de forage se seront rencontrées sur place.
- Une **restriction d'eau** sera annoncée prochainement.
- La Municipalité **remercie** chaleureusement Mme Fabienne Gerber pour ses longues années de service comme boursière communale de notre village.
- Le Syndic et le personnel du greffe sont **cibles de calomnies** et d'attaques personnelles sans fondement, la Municipalité a entrepris des **démarches légales** et la lumière sera faite.

4. PV de la séance du 07 mai 2026.

La lecture n'est pas demandée.

S. Humbert, page 4, pt. 5, demande la suppression de l'alinéa : « La Municipalité proposera un amendement ...cantonal. »

- **Vote** : Cette suppression est acceptée par 21 oui et 4 abstentions.

Ch. Clerc, page 7 juste avant le vote, remarque une faute de frappe du mot « vote » qui est corrigée sans vote.

S. Meylan, page 8, dernier alinéa, spécifie dans son intervention : « ... est tenue par l'appel d'offres *de gré à gré.* »

- **Vote** : Cette spécification est acceptée par 19 oui et 6 abstentions.

D. Rochat, page 9, pt. 10, rectifie son intervention qui devient : « ... TSP porte ses fruits, *un projet de Street sport est en discussion avec la commune de Le Vaud.* »

- **Vote** : Cette rectification est acceptée par 22 oui et 3 abstentions.

Sans autre demande, la Présidente soumet le PV tel que modifié au vote.

- **Vote** : Le PV tel que modifié est accepté par 22 oui et 3 abstentions.

La Présidente remercie L. Schelling pour son travail et les relecteurs A. Owen et P.-A. Gétaz pour leur lecture attentive.

L. Schelling remercie ses relecteurs ainsi que l'assemblée pour l'attention portée à la lecture du PV.

5. Préavis municipal N°41/2026 : Demande de crédits complémentaires au budget de fonctionnement 2026. Rapport de la Commission des finances et vote.

N. Beck présente le PM. Il ajoute que la Municipalité devrait déposer plus souvent ce type de préavis quand nécessaire au lieu de présenter un dépassement après les faits.

R. Baeriswyl lit le rapport de la CoFin.

La Présidente ouvre la discussion.

R. Baeriswyl pense qu'il est plus judicieux d'avoir un autre système d'échange d'informations que Microsoft.

N. Beck précise que lui-même est sensible aux questions des GAFAM, il rappelle que la Municipalité était dans une situation tumultueuse et donc ne voulait pas ajouter un changement au système déjà en place. Il ajoute que le changement serait probable durant la prochaine législature.

D. Renaud est d'accord que les bons outils sont nécessaires. Néanmoins, en 2025, le dépassement est de CHF 42'000.- par rapport à la somme budgétée. Puis, maintenant on voit CHF 55'000.- de dépassement. L'informatique évolue sans arrêt, il est vrai qu'après, on serait sur une bonne base ; or, il faut encore un long moment pour arriver où la Municipalité le souhaite.

N. Beck répond que le prestataire arrive à faire la maintenance et la help-line avec le mandat de 20%. Mais on risque de devoir pérenniser le poste du prestataire à 40% alors que l'on pensait ce poste provisoire.

Sans plus d'intervention de l'assemblée, la Présidente soumet le PM au vote.

- **Vote** : Le Préavis municipal N°41/2026 : Demande de crédits complémentaires au budget de fonctionnement 2026 est accepté par 24 oui et 1 abstention.

6. Préavis municipal N° 42/2026 : Comptes communaux 2025. Rapport de la Commission des finances et vote.

Après un manque de communication sur la méthode à étudier les comptes de l'année passée, la Présidente s'est renseignée auprès du Service des communes qui lui a confirmé qu'il faut étudier les comptes par ordre administratif.

Le Syndic présente les comptes positifs, la Commune a moins payé pour la péréquation. Or, en regardant les tableaux de la page 2, on se rend compte que la Commune a moins de revenus qu'en 2024 ; en effet, on est dépendant des recettes fiscales. Il remercie la CoFin pour les échanges fructueux.

B. Fevry lit le rapport de la CoFin.

La Présidente procède à l'examen des comptes chapitre par chapitre.

Chapitre 1 Administration générale

110.3180.00 Honoraires et prestations de services. D. Renaud remarque que la somme de CHF 30'590.- pour le service du recrutement est élevée.

Le Syndic explique que le recrutement ne comprend pas seulement le greffe, mais aussi l'adjoint. Il y a l'annonce et l'analyse de plus de 70 dossiers, la rencontre avec les candidats, etc.

K. Michalak demande si la Municipalité a fait appel à un chasseur de tête et remarque qu'une agence temporaire demande l'équivalent d'un mois de salaire du poste.

J. Oldacre précise qu'il s'agit d'un service spécialisé dans le recrutement au sein des communes.

160.3180.00 *Honoraires et prestations de services*. R. Baeriswyl demande des détails au sujet de ce dépassement.

S. Humbert répond que les frais pour ce parcours VTT ont été divisés entre les communes, la part qui nous correspondait n'était pas budgétée.

190.3182.00 *Honoraires et prestations de services*. K. Michalak demande des détails à propos de ces honoraires.

S. Meylan précis que les sujets explicatifs en bleu ne sont pas exhaustifs.

R. Baeriswyl demande si les licences BDI coûte CHF 900.- par mois.

N. Beck confirme. Il ajoute que cela permet un meilleur relais d'information en plus du site web.

J. Oldacre commente que l'on vit dans un monde de gratuité, sans demander le coût. La Commune utilise des applications non partagées qui ont un coût.

Th. Pasquier demande si la Municipalité a des statistiques sur cette application communale.

N. Beck répond que 470 utilisateurs se sont inscrits, mais il n'a pas les chiffres des passages sous les yeux.

R. Baeriswyl demande si la Commune bénéficie de la cybersécurité.

N. Beck confirme qu'on est protégé au niveau cantonal.

Chapitre 2 Finances

210.3180.00 Frais perception des impôts. K. Michalak souhaite une explication sur ces frais.

Le Syndic explique que l'Etat de Vaud perçoit les impôts et nous facture le service.

220.3210.00 Intérêt et communication dettes à court terme D. Renaud souhaite savoir de quoi il s'agit.

Le Syndic répond qu'il s'agit d'une erreur de l'administration.

Chapitre 3 Domaines et bâtiments

Pas d'intervention.

Chapitre 4 Travaux

410.4313.00 Émoluments de permis de construire et *410.3180.00 Honoraires et prestations de services*. K. Michalak a comparé ces comptes avec le budget et demande s'il s'agit d'une perte.

J. Oldacre explique que ces émoluments sont des frais facturés aux demandeurs du permis de construire, puis le service technique nous facture à son tour les honoraires. Il rappelle qu'en 2025, la Commune n'avait pas de personnel chargé des permis de construire et a

dû recourir à des externes, ce qui a généré des frais. Il explique que l'année prochaine les honoraires devraient diminuer ; nonobstant, on risque d'avoir quand-même des frais du service technique qu'on consulte quand on a un doute sur la procédure. Il ajoute que lorsqu'on demande un avis au service technique, on ne peut pas refacturer ces frais aux demandeurs du permis.

430.3180.00 *Honoraires et prestations de services.* D. Renaud demande si la Municipalité a abandonné le projet du Curtils trottoir nord.

S. Humbert rassure que le projet n'a pas été abandonné. Il faut d'abord terminer le projet Curtils. Pour rappel, ce dernier attend une décision du Canton.

450.3180.02 Collectes séparées. A. Pécoud souhaite savoir si le dépassement est à cause du volume ou du poids.

S. Humbert répond qu'il s'agit du volume. Cela devrait diminuer avec la sécheresse.

R. Baeriswyl demande si on ne devrait pas traiter le compost comme la commune de St George.

S. Humbert répond que la manutention en interne coûte plus cher que par une entreprise externe.

Ch. Clerc a vu des entreprises de la région, p. ex., avec des plaques VS ou GE venir déposer leur compost dans notre centre de tri et demande si des contrôles sont effectués.

S. Humbert avoue ne pas être au courant de ces cas et précise que ces informations doivent être remontées à la Municipalité. Ces entreprises n'ont pas de droits sauf accord au préalable parce que le client est un habitant du village. Au début de la législature, le personnel demandait l'adresse des usagers ; or, le personnel a fort à faire, il contrôle aussi le dépôt du plastique et des autres déchets. Il incombe à la Municipalité de dire au personnel quel type de contrôle il doit effectuer.

Chapitre 5 Instruction publique et cultes

Pas d'intervention.

Chapitre 6 Police

640 3185.00 Honoraires et frais d'expertises. K. Michalak demande quel type de service est offert à une personne indigente.

Le Syndic explique que la Commune a pris en charge des frais pour une personne décédée sans moyens.

Chapitre 7 Sécurité sociales

Pas d'intervention.

Chapitre 8 Services industriels

Pas d'intervention.

La Présidente demande à l'assemblée de poser des questions d'ordre général sur les comptes.

R. Baeriswyl regrette que l'on ne trouve pas les traces des emprunts, on ne sait pas sur quel préavis ils sont affectés, il n'y a pas de visibilité.

Le Syndic explique que les emprunts pour les communes ne sont pas liés aux objets. On va devant le Conseil pour demander de faire un emprunt pour les préavis mais une fois l'emprunt fait, il n'est plus lié. Il y a une grande différence avec le secteur privé.

B. Fevry opine qu'il soit public ou privé, c'est un défaut financier si on continue à payer un emprunt qui est amorti dans les comptes.

Le Syndic admet qu'il existe bel et bien un cas où l'emprunt est amorti mais pas encore remboursé. La Municipalité essaie de rembourser les dettes et faire juste pour les suivants.

Sans plus d'intervention de l'assemblée, la Présidente soumet le PM 42/2026 au vote.

- **Vote** : Le Préavis municipal N° 42/2026 : Comptes communaux 2025 est accepté par 24 oui et 1 abstention.

  Décharge est donnée à la Municipalité, à la boursière et à la CoFin.

Le Syndic remercie la Cofin et le Conseil pour la qualité du travail.

La Présidente remercie tout le monde et passe la parole au Syndic pour le point suivant.

7. Préavis municipal N° 43/2026 : Arrêté d'imposition pour l'année 2027. Rapport de la Commission des finances et vote.

Le Syndic explique le changement de terminologie avec MCH2. Ce n'est plus « valeur du point d'impôt », mais « revenu fiscal standardisé », on remarquera un chevauchement des 2 termes dans le tableau présenté. Il ajoute que la Commune souffre d'une forte baisse de revenus d'ordre fiscal et la facture sociale demeure une charge importante. Il propose de ne pas baisser le taux d'imposition mais de le maintenir au niveau actuel.

E. Epple lit le rapport de la CoFin.

La Présidente ouvre la discussion.

Th. Pasquier demande pourquoi la Municipalité ne propose pas d'augmenter. En lisant les comptes et les revenus, il pensait que la Municipalité allait proposer d'augmenter à 70 points.

Le Syndic répond que la Municipalité est positive et compte avoir la même péréquation. Si cela ne joue pas en fin d'année, elle proposera une augmentation pour l'année suivante.

Ch. Clerc est étonné du timing de ce PM. Au début de la législature, la Municipalité doit présenter les projets avant de déterminer le taux. Les années écoulées, on a pu voter le taux d'imposition plus tôt parce que on n'avait pas de projets. Aujourd'hui, on a une administration qui roule, on devrait présenter des projets avant de voter le taux d'imposition.

Le Syndic rassure que la Commune dispose des liquidités ; le but n'est pas de taxer les contribuables ni de thésauriser. Les dicastères sont maintenant repartis pour la prochaine législature, la Municipalité a réfléchi, on va faire des emprunts pour les projets, il y a un plan d'investissement et on va présenter un PM pour le plafond d'endettement.

Sans plus d'intervention de l'assemblée, la Présidente soumet le PM 43/2026 au vote.

- **Vote** : Le Préavis municipal N° 43/2026 : Arrêté d'imposition pour l'année 2027 est accepté par 24 oui et 1 abstention.

8. Rapport de Gestion 2025 de la Municipalité. Rapport de la Commission de gestion et vote.

Le Syndic lit les conclusions du rapport de la Municipalité.

La Présidente informe l'assemblée qu'en accord avec la CoGest, le rapport sera lu en plusieurs étapes et les conseillers sont priés de poser les questions après chaque étape.

J.-J. Fasel commence avec le chapitre « Introduction » du rapport de la CoGest.

Pas de questions.

K. Michalak lit le chapitre « Administration » et suite.

Le Syndic remercie la CoGest pour le travail effectué et les questions posées. Ces dernières ont permis à la Municipalité de se questionner, ce qui permet au village d'avancer.

Le Syndic demande à la CoGest comment elle est arrivée à 6,5 EPT des ressources administratives car l'administration proprement parlée est à 3,8 EPT. Les 6,5 EPT comprennent-ils la voirie ?

K. Michalak répond que la Municipalité est incluse dans les 6,5 EPT !

C.-L. Mutezintaré lit le chapitre « Gestion du personnel communal : entretiens … »

Elle explique que Mme. Zarandia et elle sont les deux membres de la CoGest intéressées par cette idée.

La Présidente rappelle qu'une commission ne peut fonctionner que si la majorité est présente, mais pas à 2. Fonctionner à 4 n'est pas une exception, 4 étant la majorité.

Th. Pasquier demande à la CoGest où est l'intérêt pour cette commission d'interviewer les employés. Il questionne la légalité de faire le travail à 2. En plus, l'employé se trouverait sous pression.

C.-L. Mutézintaré explique que l'idée de la CoGest était de relever la qualité de tout ce qui a été fait durant ce 2ème semestre ; elle trouvait intéressant de donner la parole au personnel.

D. Renaud ajoute qu'avec tous ces changements en 2005, la CoGest voulait vraiment avoir l'avis des employés. La CoGest avait envoyé 2 personnes car on ne peut pas faire l'entretien seul. Elle ne pouvait pas mettre davantage de personnes parce qu'il fallait répartir les tâches.

C.-L. Mutezintaré aurait souhaité voir les cahiers des charges, les entretiens annuels et l'échelle de salaire. La Municipalité a dit que les cahiers des charges sont en cours d'actualisation.

R. Baeriswyl trouve dommage que cette partie n'ait pas été faite.

La Présidente questionne le besoin de discuter des entretiens qui n'ont pas eu lieu.

Le Syndic rappelle que les employés sont sous le patronage de la Commune, non du Conseil. Ceci dit, la Municipalité a mis en place un document énumérant ce qui peut être demandé.

J.-J. Fasel lit le chapitre « Commissions du Conseil communal ».

L. Schelling rappelle aux conseillers que le « guide des commissions » expliquant les rôles des commissions est consultable sur le site internet du Canton. De plus le Conseil a eu la visite des préfets et juristes pour nous expliquer, entre autres sujets, les rôles des commissions. Elle ajoute que le bureau a transmis aux nouveaux élus une formation en ligne.

Le Syndic informe l'assemblée que le Règlement communal donne des explications sur les compétences des commissions (art. 39 et ss, et 92 et ss). Il y a des petits flous qui créent des tensions. A l'instar du « Guide de bienvenue » distribué aux nouveaux élus, la Municipalité va élaborer un document à l'intention des commissions.

K. Michalak lit le chapitre « Vacations ».

D. Renaud revient sur les commentaires à propos des commissions : il trouve dommage qu'avant d'intervenir, on doive consulter les lois à chaque fois et que le partage d'autrefois n'existe plus.

N. Beck rassure que la Municipalité ne veut pas l'application drastique du règlement, mais juste le respect des compétences, le dialogue est ouvert. Le but est d'éviter le mauvais usage et l'ingérence dans les dossiers.

Ch. Clerc ajoute que si une commission ad hoc propose un amendement qui n'est pas pris en compte, le seul moyen du Conseil est de refuser le crédit. Si nos avis ne sont pas pris en compte, ce n'est plus la peine de nommer les commissions.

N. Beck explique que le cas de la CoFin cité dans le rapport est un exemple. En fait, la CoFin questionne sur la menuiserie de la crèche. Ce sera le travail d'une commission ad hoc. Ce n'est pas que la Municipalité veuille cacher quelque information que ce soit, il faut un éclairage sur les compétences de chacun.

D. Rochat n'a pas l'impression que la Municipalité cache quelque chose. Quand il a participé aux commissions, il pouvait poser des questions. Il est aussi d'avis qu'il faut être plus explicite sur les compétences de chacun.

S. Humbert commente sur le taux d'emploi que la CoGest a mis dans le rapport, il faut ajouter 10% pour les séances intercommunales.

K. Michalak répond que la CoGest n'a pas pris ces séances en compte car elles sont payées par les associations.

S. Humbert réplique que ces pourcentages s'additionnent à la charge de travail. Il a une deuxième remarque : lorsqu'on renforce l'administration, c'est pour libérer les municipaux

afin qu'ils se concentrent sur l'élaboration de projets. Beaucoup de projets sont ralentis ou en pause, parce que les municipaux doivent gérer le travail courant. Il n'est pas prévu d'avoir une baisse de vacations parce que la Municipalité travaille sur les projets « dans le pipeline ».

K. Michalak répond que c'est effectivement pour cela pour que la Municipalité doit présenter des préavis mieux préparés.

Le Syndic intervient en disant que l'élaboration de documents harmonisés pour la Municipalité est en cours de rédaction.

J.-J. Fasel lit le chapitre « Evènements en lien avec les habitants ».

Pas de questions.

D. Renaud lit le chapitre « Etat du personnel » et les chapitres suivants.

D. Rochat souhaite comprendre le questionnement sur le nombre d'employés. Si la CoGest dit « ne pas chercher à s'immiscer dans la gestion de la commune », il ne comprend pas sa position.

D. Renaud répond que le grand nombre d'employés est un fait, il ne le critique pas, mais relève le coût.

Le Syndic explique que ce n'est pas la volonté de la Commune d'engager à outrance. Dans le secteur de la petite enfance, il y a beaucoup de temps partiel.

L. Schelling ajoute qu'il est vrai que la Commune engage beaucoup de personnes à temps partiel pour la crèche et l'UAPE. C'est une nécessité tant pour les personnes employées que pour l'employeur. Elle doute qu'une seule personne veuille assumer dans la même journée, des horaires très fractionnés.

Th. Pasquier demande quelle est la procédure contraignante par rapport aux Sentiers des 3 et 5 villages.

S. Humbert explique que les infrastructures en forêt touchent tant la DGE (Direction générale de l'environnement) que la DGRM (Direction générale des routes et de la mobilité). Pour le moment, on va tester sans infrastructures et on verra si on les réalise.

K. Michalak lit les commentaires de la CoGest sur les préavis.

M. Pécoud commente que la demande de la CoGest relève du travail du Conseil.

J.-J. Fasel lit le chapitre « PACom ».

Pas de questions.

D. Renaud lit le chapitre « Domaines et bâtiments » et les suivants.

Pas de questions.

K. Michalak lit le chapitre « Gestion des mises à l'enquête 2025 »

S. Humbert réagit au commentaire de la CoGest ; il explique que, par souci d'équité de traitement et de cohérence, une certaine discipline est requise ; cette façon de faire peut donner l'impression qu'elle génère davantage de travail.

J. Oldacre ajoute que la Municipalité a décidé, suite aux plaintes du voisinage et à la visite des représentants du canton, d'établir certaines règles. Dans bien des cas, c'est une incitation mais pas une obligation. L'autorisation municipale préalable est nécessaire pour certains travaux, (p. ex., pour construire un poulailler d'une certaine taille) afin d'éviter que les voisins ne viennent questionner la validité de la construction. Le but de cette procédure est de permettre de savoir comment procéder par la suite.

D. Renaud lit le chapitre « centre de tri ».

S. Humbert ajoute que la Municipalité a déplacé les Moloks sur décision du Canton.

C.-L. Mutezintaré lit le chapitre « Crèche et UAPE » et suivant.

N. Beck remercie pour la photo détaillée sur l'accueil du jour. Il rectifie tout de même que le budget de la crèche est de CHF 300'000.-, les CHF 1'800'000.- mentionnés correspondent au budget cumulé avec l'UAPE.

D. Renaud ajoute que les membres de la CoGest ont été très bien reçus.

K. Michalak lit les conclusions.

Sans plus d'intervention de l'assemblée, la Présidente soumet le PM 43/2026 au vote.

- **Vote** : La Gestion Municipale est acceptée par 24 oui et 1 non.
  Décharge est donnée à la Municipalité et à la Commission de gestion.

La Présidente remercie la Municipalité et la CoGest pour le travail fourni.

Les rapports des délégués ayant été rendus au Conseil précédent, la rubrique « Communications des délégués » ne figure pas sur l'ordre du jour. Or, elle donne la parole volontiers aux délégués qui auraient des nouvelles concernant notre commune.

E. Epple, délégué pour Région de Nyon, informe le Conseil que la soirée d'installation a eu lieu le soir précédent.

9. Divers et propositions individuelles.

A. Comte Lesage informe l'assemblée que la naturalisation a été accordée à sa famille. Elle reçoit des vives félicitations de l'assemblée.

D. Renaud questionne sur l'avancement du projet de parking derrière le bâtiment communal.

S. Humbert répond que le projet est en pause. Il est en effet difficile de le dissocier de l'éventuelle rénovation du bâtiment communal.

F.-L. Humbert informe le Conseil que l'assermentation du Conseil intercommunal du RAT a eu lieu le 23 juin, J. Oldacre a été élu au comité directeur à la majorité absolue. Félicitations de l'assemblée.

R. Baeriswyl demande si l'on a des nouvelles du projet de la traversée du village.

S. Meylan répond que ce jour même, l'architecte a informé que le projet a été validé par la DGMR, il sera soumis au Canton. La Municipalité a réussi à discuter avec Swisscom pour coordonner le chantier afin que celle-ci pose des tubes en même temps. Le dépôt de la mise à l'enquête publique est prévu pour la fin d'été. Comme le projet avance bien, la Municipalité espère pouvoir déposer le préavis d'exécution courant 2027.

Quant aux nouvelles sur le PACom, il rappelle qu'il y a eu une communication à chaque Conseil, il prie les conseillers de ne pas hésiter à prendre rendez-vous s'ils ont des questions. La Municipalité est en train de planifier les conciliations pour début septembre et espère bientôt le présenter au Conseil.

P.-A. Rotzetta souhaite des nouvelles sur sa motion déposée en juin 2025 visant à ajouter des classes de salaire dans le règlement du personnel.

Le Syndic répond qu'elle sera dans le règlement du personnel qui est en cours de révision, il espère le présenter en septembre 2026, sinon ce sera en 2027.

K. Michalak demande des nouvelles sur le préavis de la CEL.

S. Meylan exprime le mécontentement de la Municipalité d'avec l'un des prestataires, à cause de la chaleur produite par les onduleurs. Le Canton a fixé comme objectif en 2040 que tous les bâtiments administratifs devront être autonomes en énergie.

K. Michalak demande ensuite des nouvelles sur une série de préavis municipaux, à savoir, le trottoir des Curtils, l'éclairage public, l'eau, etc. Ils sont soit en attente de la décision du Canton, soit prêts à démarrer comme expliqué plus tôt dans la séance.

D. Renaud a été surpris par le départ de la boursière et demande ce qu'il advient des factures et des intérêts de retard de paiements.

Le Syndic admet que la Commune ne tient pas une semaine sans boursier. Il informe l'assemblée qu'un fiduciaire vient une fois par semaine faire le nécessaire. Le processus de recrutement est en cours. Il ajoute que nombre de communes passent par des fiduciaires externes.

P.-A. Rotzetta se souvient que, lors du dernier conseil, il a été dit qu'il n'est pas possible de construire sur la parcelle 1, mais il a vu qu'on peut construire des logements de fonction sur la parcelle 1 et 14.

Le Syndic confirme et explique que si on détruit le bâtiment existant, on ne peut plus reconstruire.

S. Meylan ajoute que ce point a été soulevé par les services du Canton qui ne sont pas favorables à la construction de logement de fonction sur les parcelles d'utilité publique. La Municipalité essaie de négocier avec le Canton qui a ses propres exigences.

La Présidente remercie ceux qui se sont engagés pour notre commune depuis 5, 15 ou plus d'années. Elle se réjouit de se croiser lors d'une balade, à l'épicerie ou ailleurs.

Elle remercie les membres du bureau qui quittent leur fonction et avec lesquels elle a eu beaucoup de plaisir à travailler.

D'abord, Mme Anne Owen, qui quittera notre village pour son futur domicile dans une autre commune. Ensuite M Pierre-André Gétaz, pour ses 34 ans comme scrutateur, dont 10 ans avec son épouse comme présidente, il aura épuisé 6 présidents ! Elle remercie ensuite Mme Lin Schelling, qui a œuvré 15 ans comme secrétaire du Conseil.

L. Schelling remercie la Suisse de lui avoir donné la chance de participer à la démocratie. Elle se souvient du premier président du Conseil qu'elle avait rencontré au bureau de vote, M Michel Pécoud. Elle a quant à elle, épuisé 4 présidents qu'elle remercie sincèrement : M Charles Clerc qui est resté une année pour lui « apprendre le métier » ; Mme Sonia Pittet grâce à qui elle a appris ses quelques notions juridiques ; M Daniel Renaud malgré son emploi de temps très chargé, et bien sûr les 10 années d'heureuse collaboration avec Mme Ariane Gétaz.

La Présidente remercie ensuite Nicolas Beck et Sébastien Humbert qui ont fait le choix de ne pas poursuivre leur engagement politique.

N. Beck croit qu'il a réussi à occuper la fonction dans l'intérêt de la collectivité et avec intégrité.

S. Humbert pense que les 5 années à la Municipalité ont élargi son horizon. Il adresse ses remerciements à l'assemblée.

P.-A. Gétaz relève que 2 conseillers sont là depuis le début du Conseil communal, à savoir, MM Michel Pécoud & Charles Clerc.

Th. Pasquier, pour changer de sujet, informe l'assemblée que Le Lien organise le lendemain la fête villageoise à l'occasion des promotions.

La Présidente passe la parole au Syndic.

Le Syndic trouve que la fin d'une législature est le moment de voir les travaux accomplis et le travail à accomplir. Il remarque que restructurer une administration est moins flamboyant que construire un bâtiment. Il rebondit sur ce qu'a dit la CoGest dans son rapport : plus de transparence. Il invite l'assemblée au verre de l'amitié à l'auberge.

La séance est levée à 23h19.

Le Vaud, le 14 juillet 2026

Pour le Conseil Communal

Ariane Gétaz
Présidente

CONSEIL COMMUNAL DE LE VAUD

Lin Schelling
Secrétaire